

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2025/28

Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Présents :

- | | |
|---|-----|
| 1. Mme Claudine POYET, Vice-Présidente déléguée | 9. |
| 2. Mme Cécile MARRIETTE | 10. |
| 3. Mme Géraldine DERGELET | 11. |
| 4. Mme Jutta JUHNKE | 12. |
| 5. Mme Carol DE SIQUEIRA | 13. |
| 6. M. Joël PUTIGNIER | |
| 7. M. Patrice ROMEUF | |
| 8. | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Mmes Emmanuelle GUIGNARD, Conseillère municipale d'opposition – A donné pouvoir à Mme Carol DE SIQUEIRA, Représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (Sauvegarde 42)

Arlette MATHIEU, Représentante d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (MOD) – A donné pouvoir à Mme Claudine POYET, Vice-Présidente déléguée

Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir) – A donné pouvoir à Mme Jutta JUHNKE, Représentante d'autres associations des familles (Centre social)

Excusé.s :

M. Christophe BAZILE, Président

Mmes Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente

Jocelyne CHAPERON, Représentant d'une association œuvrant auprès des personnes âgées et retraités (ADAPEI Loire)

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote pour le versement d'une subvention exceptionnelle à Loire Forez agglomération – Piscine Aqualude Montbrison pour les chèques du mois de septembre et novembre dans le cadre du Chèq'séniors 75+

Suite à la signature de la Convention d'utilisation du Chèq'séniors 75+ avec une association, Montbrison Mes Boutiks, Loire Forez agglomération ou la ville de Montbrison, il avait été décidé qu'afin de se faire rembourser de la somme correspondante aux chèques et/ou coupons utilisés par les bénéficiaires du Chèq'séniors 75+, l'association, Montbrison Mes Boutiks, Loire Forez agglomération ou la ville de

Montbrison ayant conventionné avec le CCAS, devait retourner 1 fois par trimestre les chèques et/ou les coupons nominatifs ainsi qu'un bordereau de remise.

Dès la réception des justificatifs, le Conseil d'Administration du CCAS devrait prendre une délibération pour voter une subvention exceptionnelle permettant de rembourser les chèques et/ou les coupons utilisés.

Il est demandé au Conseil d'administration de délibérer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **150,00€** à Loire Forez agglomération – Piscine Aqualude de Montbrison pour les chèques du mois de septembre et novembre dans le cadre du Chèq'séniors 75+.

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation d'une subvention exceptionnelle de **150,00€** à Loire Forez agglomération – Piscine Aqualude de Montbrison pour les chèques du mois de septembre et novembre dans le cadre du Chèq'séniors 75+ par vote à main levée :

Nombre de votants : 7

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 10 (3 pouvoirs)

La délibération approuvant le vote d'une subvention exceptionnelle de **150,00€** à Loire Forez agglomération – Piscine Aqualude de Montbrison pour les chèques du mois de septembre et novembre dans le cadre du Chèq'séniors 75+ est adoptée à l'unanimité (10 voix pour).

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 1^{er} DECEMBRE 2025.

LA VICE-PRESIDENTE DELEGUÉE DU CCAS,
Claudine POYET

